

JPee, Producteur d'énergies vertes

Réalisation d'un projet photovoltaïque au sol





Sommaire

1. **JPee, producteur d'énergies 100% renouvelables**
2. Contexte du photovoltaïque au sol
3. Maintien de la biodiversité et synergies avec l'agriculture

JPEE, producteur français d'énergies renouvelables

- Quelques chiffres :

- Créée en 2004 / 70 salariés
- 267 MW en exploitation et 165 MW en construction
- Equivalent à la conso. de 530 000 hab.
- 542 M€ d'investissements réalisés



- Nos atouts :

- Une PME française, familiale, et indépendante
- Partenariat d'envergure avec la Banque des Territoires
- Une culture de l'investissement participatif :
www.jpee-eco-epargnants.fr
- Un interlocuteur unique et une maîtrise complète des projets :



Unités JPee en production et en construction

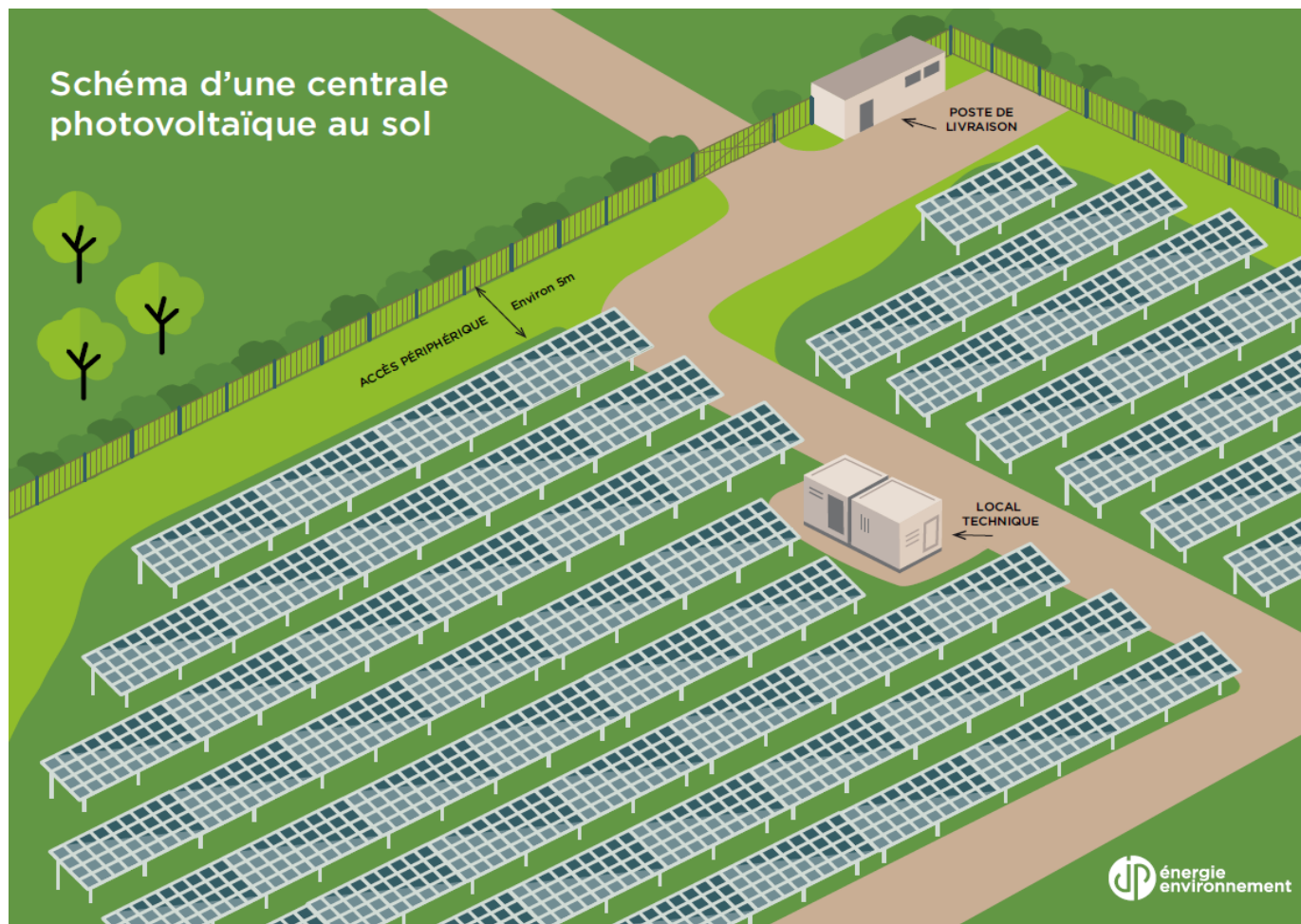




Sommaire

1. JPee, producteur d'énergies 100% renouvelables
2. **Contexte du photovoltaïque au sol**
3. Maintien de la biodiversité et synergies avec l'agriculture

Schéma d'une centrale photovoltaïque au sol



Phases du projet

Signature accord foncier

Lancement du projet – printemps 2020



Arrêté
Préfectoral
d'autorisation



Complément de
rémunération
sur vente
d'électricité



Durée totale du projet : 4 ans

Appels d'offres CRE

- La CRE ?
 - Autorité régulatrice des marchés d'électricité et de gaz en France
 - Met en œuvre les dispositifs de soutien au ENR pour le compte de l'Etat
- Des appels d'offres
 - **Multiples** : sol, ombrières, bâtiment, autoconsommation, installations innovantes, etc.
 - **Paraissent à échéance régulière** : tous les 6 mois pour les centrales au sol
 - **Volume de puissance définie** : 900 MWc pour la session « sol » de juin 2020
 - **Projets mis en concurrence** : si 1 500 MW sont proposés, seuls 900 MW seront sélectionnés
 - Seuls les **dossiers les mieux notés sont sélectionnés**
 - Les lauréats **bénéficient d'un complément de rémunération** sur l'électricité produite (vente sur le marché de l'électricité + complément de rémunération = prix total)

Appels d'offres CRE

- Conditions d'implantation restreintes par le Cahier des Charges :
 - Cas 1 : zone **urbanisée ou à urbaniser** d'un PLU/POS (« U » ou « AU »)
 - Cas 2 : zone « **Naturelle – PV** » d'un PLU/POS + **pas de zone humide** + **pas de défrichement**
 - Cas 3 : **Terrain dégradé** (BASOL, ancienne carrière, ancienne décharge, délaissés routiers, ...)
- Notation des dossiers sur 100 points :
 - Bonus de 9/100 si le terrain correspond au cas 3
 - Impact Carbone = 21/100
 - **Prix de vente de l'électricité demandé par le candidat = 70/100**
- **Grandes centrales au sol compétitives** :
 - Prix moyens des lauréats « grandes centrales » en juin 2018 = 53,5 €/MWh
 - Prix spot 2018 France = 50,2 €/MWh
 - Prix nucléaire amorti = 50 à 55 €/MWh
 - Prix nucléaire « neuf » = 110 €/MWh (contrat conclu à Hinkley Point, UK)



Sommaire

1. JPee, producteur d'énergies 100% renouvelables
2. Contexte du photovoltaïque au sol
3. **Impacts sur le terrain et synergies avec l'agriculture**

Impacts sur le terrain

- Pas d'imperméabilisation du sol et maintien de la biodiversité :



Impacts sur le terrain

- Favorise le maintien de la végétation :



Synergies possible avec l'agriculture

- Exemple : agropastoralisme
 - Maintien d'une bonne ressource fourragère (protection contre températures extrêmes, grêle, réduction de l'évapotranspiration, ...)
 - Entretien du terrain (déjà clôturé) par ovins
 - Rémunération de l'éleveur pour la prestation effectuée
 - Ex : centrale Jpee de Braize (03) avec environ 200 têtes



Conclusion

- JPee, **producteur français et indépendant** d'énergies renouvelables
- **Etapes successives** nécessaires pour la réalisation d'une centrale au sol
 - Environ 4 ans
 - Nécessite l'obtention d'un permis de construire
 - Nécessite la candidature du projet puis la sélection aux appels d'offres CRE
 - > Critères stricts sur la nature du terrain (U ou AU, N-PV, « dégradé »)
- **L'implantation d'une centrale au sol**
 - N'imperméabilise pas le terrain
 - Protège la végétation des températures ou événements climatiques extrêmes
 - Est compatible avec une activité agricole



Contacts

Théo Bon

Chef de projets solaires

06 17 43 73 11

theo.bon@jpee.fr

Pierrick Rouault

Chef de projets solaires

06 26 72 16 72

Pierrick.rouault@jpee.fr